

## Convention portant cession de droits

### Entre

L'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale, situé au 3, Avenue Montesquieu, à B-4101 Seraing et ci-après dénommé IHOES

### Et

DUPONT Jean (interviewé)  
1, rue Untel à 1000 Bruxelles  
Téléphone : 0032.2.000.000  
Courriel : [jean.dupont@xxx.yyy](mailto:jean.dupont@xxx.yyy)

DUPOND Pierre (intervieweur)  
IHOES  
2, rue Untel à 4000 Liège  
Téléphone : 0032.4.000.000  
Courriel : [pierre.dupond@xxx.yyy](mailto:pierre.dupond@xxx.yyy)

### Est établie la convention suivante.

Monsieur Jean Dupont, ci-après dénommé le témoin

- 1 Accepte que son témoignage oral soit enregistré.
- 2 Autorise la reproduction de cet enregistrement sur tout type de support présent ou à venir dans les collections de l'IHOES à des fins de conservation et de communication.
- 3 Autorise la communication à des tiers, dans les conditions précisées dans le tableau joint en annexe.
- 4 Cède l'intégralité de ses droits patrimoniaux, à titre gratuit et non exclusif, sur cet enregistrement dans le cas de reproduction et de diffusion pour les besoins du service public, précisés dans le tableau joint en annexe.
- 5 L'IHOES s'engage à fournir une copie de l'enregistrement et à prévenir le témoin en cas d'action de valorisation.
- 6 Étant entendu que le témoignage constitue une œuvre de collaboration, copropriété du témoin et des interviewers, le témoin devra informer et demander son accord à l'IHOES en dehors de chaque utilisation hors du cercle privé.
- 7 Toute utilisation commerciale à l'initiative de l'IHOES devra faire l'objet d'une nouvelle convention.
- 8 La mention de l'IHOES, ainsi que celles des noms du témoin et des interviewers devront apparaître clairement lors de toute exploitation du témoignage et dans la publicité qui pourra l'entourer.
- 9 Le témoin autorise l'utilisation et la diffusion de son image pour illustrer l'entretien dans les conditions précisées dans le tableau joint en annexe.

Date : le vendredi 12 février 2010.

Jean Dupont

Pierre Dupond